

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE MEYNES



NOMBRES DE MEMBRES

En exercice	Présents	Votants
19	15	17

DATE DE LA CONVOCATION

28/03/2025

DATE D’AFFICHAGE DE L’ORDRE DU JOUR

28/03/2025

L’AN DEUX MILLE VINGT CINQ, ET LE TROIS AVRIL À 19 HEURES,
se sont réunis les membres du Conseil Municipal, légalement convoqué en session ordinaire, par son Maire en exercice, M. Fabrice FOURNIER.

Etaient présents : M. Fabrice FOURNIER, M. Clément MONNIER, Mme Sonia REBOUL, M. Jean-Luc FORTIN, Mme Alexandra MORAND, M. Christophe CURIE, M. David EYSETTE, Mme Patricia PIERREDON, M. Bastien VALENTE, M. Brice VOULAND, M. Nicolas GEMBERLE, Mme Sabine SERRANO, M. Grégory ROMAN, M. Alexandre SENERS, M. Jacques VIGNAL

Excusés ayant donné procuration :

M. Stéphan LAUTHIER à M. Christophe CURIE
Mme Morgane CASTAN à Mme Sabine SERRANO
Mme Sandrine DEYLAUD-VIGNAL à M. Alexandre SENERS
Mme Fanette FESSY-PAQUET à M. Jacques VIGNAL

Le quorum du Conseil Municipal étant atteint, M. Grégory ROMAN a été désigné secrétaire de séance à la majorité des suffrages.

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION

N° 2025-017 : BUDGET PRIMITIF 2025 DE LA COMMUNE : ATTRIBUTIONS DE SUBVENTIONS ET CONTRIBUTIONS FINANCIERES

Vu le Budget Primitif 2025 de la Commune et la nécessité d’arrêter l’affectation des subventions et participations allouées au dit Budget, Monsieur le Maire propose d’accorder aux organismes et personnes morales de droit privé, ainsi qu’au CCAS les participations suivantes dont le montant est inscrit au budget primitif 2024, comme suit :

Article 657363 : Subvention au CCAS	Montant
CCAS	16 000 €
Article 65748 : Subventions aux associations	Montant
A ma récréation	200 €
Amicale des donneurs de sang	100 €
Association des parents d’élèves	450 €
ASCM Association Sportive et Culturelle Meynoise	450 €
Association sportive scolaire de Meynes (école élémentaire)	4 100 €
Club Rencontres et Amitiés d’Automne	1 000 €
Empreintes d’argile et de feu	300 €
Foot entente	1 000 €
La Fourchette (pétanque)	1 250 €
La Ritournelle	360 €
Les Chats Libres de Meynes	1 250 €
Les Resto du cœur AD30 (local)	600 €
Meynes forme et bien être	200 €

Article 65748 : Subventions aux associations	Montant
Meynes patrimoine	300 €
Meynes CORSO	4 000 €
Meynes traditions	1 300 €
OCCE Maternelle	2 100 €
Only-Body (karaté)	200 €
Parler Plus	460 €
Photos Club	200 €
Ronde de bois de Clausonne (Foulée meynoise)	580 €
Souvenir Français	100 €
Syndicat des Chasseurs Meynois	800 €
Tennis Club	1 000 €
Terre de conscience	300 €
Tous en rythme	450 €
Union nationale des combattants	100 €
TOTAL	23 150 €

Article 6558 : GFP de rattachement	Montant
Communauté de Communes du Pont du Gard (ADS)	19 000 €
TOTAL	19 000 €

Article 65738 : Autres établissements publics	Montant
Syndicat Intercommunal d'Assainissement des Hautes Terres du Vistre	17 000 €
Psychologue scolaire	350 €
TOTAL	17 350 €

Article 65741 : Fonctionnement aux ménages	Montant
Rénovation de façade	3 000 €
Cache climatiseur extérieur	3 000 €
TOTAL	6 000 €

LE CONSEIL MUNICIPAL, sans que Messieurs Clément MONNIER et Bastien VALENTE ne prennent part au vote, **APRES EN AVOIR DELIBERE, PAR TREIZE VOIX POUR ET QUATRE VOIX CONTRE (Mme Sandrine DEYLAUD-VIGNAL, M. Alexandre SENERS, M. Jacques VIGNAL, Mme Fanette FESSY-PAQUET)**

FIXE le montant de la subvention au CCAS à la somme de **16 000 €**

ARRETE la répartition des subventions 2025 aux personnes morales de droit privé comme détaillée dans le tableau ci-dessus pour un montant total de **23 150 €**

AUTORISE Monsieur le Maire à verser les participations aux organismes de regroupement pour un total de **36 500 €**

FIXE le montant de l'enveloppe pour les subventions aux ménages à la somme de **6 000 €**

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le secrétaire de séance

Pour extrait conforme

Le Maire
Fabrice FOURNIER